

A Bellengreville, un projet pour produire du biogaz en 2017

Une unité de méthanisation pour produire du biogaz devrait être construite d'ici 2017. Mais le projet soulève des questions dans une partie de la population.



■ L'usine Valdis à Issé, la plus grande unité de méthanisation des Pays-de-la-Loire ouverte en 2013 (photo DR).

Bellengreville, située à 15 km à l'est de Caen sur la route de Lisieux, pourrait accueillir d'ici trois ans une usine de méthanisation. Un complexe sur 2 ha (20 000 m²) dont le procédé, à partir du méthane de substrat organique, permet de produire du biogaz.

Vincent Brotons, chef de projet pour la société Vol-V Biomasse, éclaire sur le choix de

la commune calvadosienne : "on a choisi Bellengreville car il y a une opportunité géographique. Il existe un potentiel organique avec la plaine de Caen, les résidus de paille par exemple. Mais on peut aussi citer le fumier des haras du Pays d'Auge, ou encore des sous-produits de la betterave (usine de Cagny). Bellengreville a beaucoup d'atout, ses routes (l'ex RN 13) et aussi un

réseau de transport de gaz à proximité."

Autant de ressources naturelles, "déjà sur la terre", du biométhane qui devient biogaz. "La méthanisation en France se développe. C'est une alternative au gaz fossile, on économise des centaines de tonnes de CO₂. Il existe un vrai potentiel pour ce gaz vert."

En pratique le projet prévoit de valoriser 28 000 tonnes de

matières par an, pour injecter 2 millions de m³ de biométhane dans le réseau de GRDF. "L'équivalent de 1 900 véhicules qui roulent au GPL et qui parcourent chacun 20 000 km par an."

9 MILLIONS D'EUROS

L'investissement est conséquent : 9 millions d'euros, pour 4 à 5 emplois directs, "avec derrière d'autres métiers induits." En pratique une usine de méthanisation est composée de sites de stockages pour chaque matière, d'un "digesteur", d'une cuve de post-digestion. Vol-V Biomasse, maître d'œuvre de la construction de l'usine, sera également l'exploitant.

Mais à Bellengreville (1 600 âmes), dans la commune plutôt du genre très tranquille, depuis deux semaines, il semble y avoir de l'eau... dans le gaz. "Il y a urgence ! La commune de Bellengreville envisage de procéder dès septembre 2014 à la révision du plan local d'urbanisme afin que ce projet puisse voir le jour. Nous

estimons qu'il faut annuler ou déplacer ce projet dans une zone plus éloignée des habitations", relève dans un communiqué une association de défense de l'environnement.

Cette association d'habitants énumère les risques liés à ce projet qui serait implanté près du hameau de Franqueville. Vincent Brotons reprend une à une les craintes suscitées. "L'usine serait à 50 m du premier riverain on a prévu une haie pour la pollution visuelle." Pour les odeurs : "les matières ne seront pas à l'air." Un risque sur la nappe phréatique est également pointé par l'association. "C'est prévu aussi. On est de toute façon suivi par le cadre réglementaire de la loi sur l'eau." Les rotations de poids lourds (10 à 15 par jour ouvré) ? "On a pris un engagement, on ne traversera pas le hameau, mais une route dédiée." Quant au risque d'explosion : "Avec du biogaz on n'est pas sous pression. On l'injecte au fur et à mesure et on aura bien sûr du matériel de détection. Tout cela nécessite des précau-

tions, d'où l'étude danger qui doit être présentée à la Dreal. Ce type de dossier est instruit par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui donne le droit d'exploiter. Le processus administratif est garanti pour ce type d'installation classée. Le tonnage, comme les végétaux choisis, sont précis. On ne peut les faire varier", assure Vincent Brotons qui devrait déposer les dossiers administratifs "d'ici la fin de l'année."

De compétence communautaire (Val ès dunes) ce projet est jugé "intéressant" par la commune de Bellengreville. Adoint à l'urbanisme, Michel Lainé met en avant l'apport économique sur la zone industrielle "et en terme de développement durable c'est bien aussi. Nous allons bientôt informer la population sur les craintes liées aux matières ou aux odeurs, car ce qu'on entend à droite et à gauche n'est pas très cohérent, le projet est bien encadré réglementairement."